

**LOISIRS
VACANCES
CULTURE
MUSIQUE**



www.ville-crolles.fr



*La ville peut
vous aider !*

Service communication - Ville de Crolles /// Juin 2019 /// Ne pas jeter sur la voie publique

www.ville-crolles.fr



AIDE AUX ACTIVITÉS ENFANTS ET ADULTES



- ▶ **Aide jusqu'au Quotient Familial de 1372 €**
- ▶ **Pour l'adhésion à une association crolloise** (ou extérieure si l'activité n'est pas proposée à Crolles)
- ▶ **Liste des pièces à fournir :**
 - > Attestation de tarif ou facture de l'association ;
 - > Photocopie de l'attestation de paiement CAF de moins de 3 mois, mentionnant les ayants droits * ;
 - > Attestation de prise en charge ou non par l'employeur ou le CE des 2 parents (ou justificatif de statut pour les personnes sans activité professionnelle).
- ▶ **Renseignements et dépôt du dossier :**
Service développement social en mairie
(heures de permanences en page 7)

OÙ FAIRE SA DEMANDE D'AIDE ?

AIDE AUX ACTIVITÉS, AIDE AUX VACANCES, AIDE À LA LOCATION D'UN INSTRUMENT DE MUSIQUE :

Permanences du service développement social
(en mairie) **de septembre à novembre :**

- > Lundi : 14 h - 16h30
- > Mardi : 8h45 - 12h / 14h - 16h30
- > Mercredi : 8h45 - 12h / 14h - 16h30
- > Samedi : 8h45 - 11h45

04 76 08 04 54

COUPON CULTURE :

Permanences à la billetterie de l'Espace Paul Jargot (pensez à vous munir de l'attestation délivrée par le service développement social) :

- > Mardi : 16 h - 18 h
- > Du mercredi au vendredi : 14 h - 18 h

04 76 04 09 95

AIDE À LA LOCATION DE MATÉRIEL DE SKI :

Permanences du service jeunesse (au Projo) dans le cadre des journées d'inscriptions à la saison glisse (dates précisées sur les supports d'information municipaux à l'approche des inscriptions) .

04 76 04 00 65

** à défaut de justificatif de la CAF précisant votre QF, fournir une copie du dernier avis d'imposition ainsi qu' un justificatif du montant mensuel des allocations familiales pour permettre aux services de calculer votre quotient familial.*

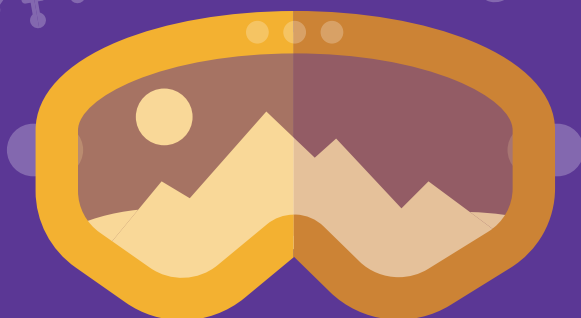
Attention : les services de la mairie n'effectuent pas les photocopies des documents demandés.

AIDE

À LA LOCATION

DE MATÉRIEL DE SKI

POUR LES 6 - 17 ANS



- **Aides jusqu'au Quotient Familial de 1372 €**
- **Une aide à la location de matériel de ski** peut être accordée **en cas d'inscription à la saison glisse** (cours de ski / snowboard et séjours, organisés en partenariat avec la MJC et le FOC Ski).
- **Liste des pièces à fournir :**
 - > Photocopie de la facture de la location ;
 - > Les autres pièces sont demandées dans le cadre de l'inscription à la saison glisse (tarification au QF jusqu'à 1900 €).
- **Renseignements :**
Service jeunesse et vie locale au Projo (voir en page 7)

AIDE AUX VACANCES

POUR LES - 18 ANS



- ▶ **Aide jusqu'au Quotient Familial de 1372 €**
- ▶ **Pour un séjour** (colonie, séjour linguistique, etc.) **de 3 nuits minimum agréé Jeunesse et Sports**
- ▶ **Liste des pièces à fournir :**
 - > Justificatif d'inscription au séjour ;
 - > Photocopie de l'attestation de paiement CAF (de moins de 3 mois) mentionnant les ayants droits* ;
 - > Attestation de prise en charge ou non par l'employeur ou le CE des 2 parents (ou justificatif de statut pour les personnes sans activité professionnelle).
- ▶ **Renseignements et dépôt du dossier :**
Service développement social en mairie (heures de permanences en page 7)

AIDE À LA LOCATION D'UN INSTRUMENT DE MUSIQUE ENFANTS ET ADULTES



- ▶ Aide jusqu'au Quotient Familial de 1372 €
- ▶ Pour un seul instrument par personne, dans la limite de 180 € par an
- ▶ Liste des pièces à fournir :
 - >Attestation de tarif ou facture de l'association ;
 - >Photocopie de l'attestation de paiement CAF de moins de 3 mois, mentionnant les ayants droits* ;
 - >Attestation de prise en charge ou non par l'employeur ou le CE des 2 parents (ou justificatif de statut pour les personnes sans activité professionnelle).
- ▶ Renseignements et dépôt du dossier :
Service développement social en mairie
(heures de permanences en page 7)

COUPON CULTURE POUR TOUS



ESPACE PAUL JARGOT



- ▶ Aide jusqu'au Quotient Familial de 800 €
- ▶ Donne accès à un parcours de 3 spectacles pour 7 € / personne
- ▶ Pièce à fournir au service développement social en mairie (heures de permanences au verso) :
 - >Photocopie de l'attestation de paiement CAF (de moins de 3 mois) mentionnant les ayants droits*.
- ▶ Se présenter ensuite à la billetterie de l'Espace Paul Jargot, muni de l'attestation fournie par le service développement social, pour choisir son parcours de spectacle (dans la limite des places disponibles).